

BIO INFOS

Des fiches techniques au service de l'innovation et du développement

Les récentes publications du FiBL témoignent de l'évolution dynamique de l'agriculture bio: transition, fonctionnement des systèmes, bien-être animal, variétés et techniques, mais aussi quelques documents réglementaires.

En matière de développement de l'agriculture biologique, on ne saurait s'arrêter en si bon chemin. Raison pour laquelle la fiche technique «Reconversion au bio» vient d'être actualisée. Objectif, aider les familles à faire mûrir toute réflexion de reconversion, puis à préparer de façon solide la mise en œuvre des processus de transition. Toujours sur cette même thématique de la reconversion, il s'agit aussi d'élargir les champs d'action: le passage d'une entreprise horticole non biologique à une entreprise Bourgeon ou Demeter apporte dès lors son lot de nouveautés. Une nouvelle fiche informe sur le déroulement de la reconversion et la commercialisation pendant et après la reconversion, tout en proposant des recommandations sur la fertilisation, les substrats autorisés et la protection des plantes.

À plus large échelle, un nouveau document résume les messages clés de l'agroécologie et de l'agriculture biologique relatifs à la transformation des systèmes alimentaires. Il offre en outre un aperçu détaillé des preuves scientifiques sur les contributions de ces systèmes. Ce document, consacré aux régions tropicales, saura sans doute inspirer no-



Jean-Luc Tschabold, parmi les premiers acteurs du FiBL en Suisse romande, a lancé le Biodiverger sur le site de Marcelin à Morges (VD) en 2013 avec de proches collègues.

FiBL

tre pratique locale, ainsi que les décideurs et les experts.

■ Systèmes de cultures

La synthèse des quarante-cinq ans de l'essai DOC constitue le document phare de 2024. Référence internationale dans le domaine de la recherche sur les systèmes biologiques, ce dispositif a livré de très nombreuses références sur l'agriculture Bio-Dynamique, biologique-Organique, par comparaison avec des systèmes Conventionnels (DOC). Les 52 pages, qui résument 124 publications scientifiques, reprennent les multiples facteurs de production des systèmes de grandes cultures, et en particulier la stabilité et la qualité des rendements, la qualité des sols, l'approvisionnement en nutriments, la biodiversité et le climat.

Plus proche de nous, le Biodiverger (Marcelin à Morges) fait désormais partie des dispositifs de longue durée qui explorent des systèmes alternatifs à bas intrants et hauts en biodiversité. Jean-Luc Tschabold, parmi les premiers acteurs du FiBL en Suisse romande, a lancé le Biodiverger en 2013 avec de proches collègues. De sa passion et de sa vision est né ce dispositif hors norme, dont nous tirons les enseignements dans une première fiche technique. Jean-Luc Tschabold est décédé en ce début décembre; il lègue un trésor inspirant pour l'élaboration des systèmes innovants de demain. Le verger agroforestier et le verger épicerie bénéficient désormais d'une documentation qui décrit les méthodes appliquées et pré-

sente les principaux résultats. Cette publication se concentre sur des retours d'expériences à destination de la pratique: techniques culturales innovantes, mesures de protection des ressources et de promotion de la biodiversité, suivi technico-économique.

■ Bien-être animal

L'intérêt des publications 2024 sur le bien-être animal est de rassembler tant des savoirs locaux qu'internationaux. Une première fiche technique décrit ainsi les bases des perceptions sensorielles des bovins et montre comment les éleveurs peuvent interagir avec les animaux pour créer une relation positive. Un second document synthétise les derniers acquis sur la mise à mort des bovins sur l'exploitation agricole à

l'échelon national, et informe pas à pas sur les procédures juridiques et les méthodes de mise à mort à la ferme et au pré. En matière de production porcine, un recueil des meilleures innovations de différentes régions européennes constitue une source d'inspiration pour l'aménagement des aires de sortie, pour la prévention de la mortalité néonatale, pour préserver la santé des porcelets au sevrage. Il s'agit de proposer des solutions compétitives économiquement tout en réduisant l'empreinte environnementale des systèmes d'élevage (ammoniac, nitrates, phosphates). Un quatrième document dresse l'état des connaissances internationales sur la non-castration des porcelets, l'engraissement des verrats, et l'utilisation de leur

viande. À savoir que la disposition des éleveurs à engraisser des verrats augmente à mesure que les ventes sont garanties et que les questions critiques et en suspens sont clarifiées.

■ Techniques et variétés

Un haut niveau de connaissance technique sert notre capacité de mobiliser les mécanismes naturels de l'agro-écosystème. C'est ainsi que de nouvelles fiches permettent d'en apprendre davantage sur la gestion pratique de l'humus, sur la régulation biologique des maladies et ravageurs des pommes, poires et coings (en 64 pages) ou encore sur les cultures de cerfeuil tubéreux et de chanvre. De même, toute production adaptée au site est basée sur un choix variétal cohérent. Les listes variétales sont revisitées périodiquement comme cette année pour le maraîchage, les plantes aromatiques, les plantes ornementales et les pommes, ou sont documentées annuellement via bioactualites.ch/listes-varietales.

■ Réglementation

Il existe toute une documentation pour accompagner les bases réglementaires publiées annuellement (règles, intrants, aliments fourragers) et pour rendre celles-ci plus digestes. C'est ainsi qu'en 2024, de nouvelles fiches sont consacrées à l'affouragement, à la dimension des stabulations, aux exigences vitivinicoles et à l'achat de plants pour l'arboriculture et les baies.

Vous pouvez retrouver cette trentaine de publications de l'année écoulée dans la boutique.fibl.org en sélectionnant l'année et la langue souhaitée.

RAPHAËL CHARLES FiBL
SUISSE ROMANDE, ET GILLES WEIDMANN, FiBL FRICK

PUBLICITÉ

NICOLAS JAQUET SA
2001-2024

EXPO
JE 26 - VE 27 DÉCEMBRE
9H00 - 17H00

NOS SECTEURS:
• AGRICULTURE
• FORESTIER
• COMMUNAL
• ESPACES VERTS

VALTRA
Nouveau Série 6
FENDT
Nouveau 600
Lindner
Nouveau Lindtrac 70
ET AUTRES...

VERRE DE L'AMITIÉ
PETITE RESTAURATION

ROUTE DES GRANDS BOIS 30 - 1663 EPAGNY
T. 028 918 52 25 - WWW.NICOLASJAQUETSA.CH

NICOLAS JAQUET SA

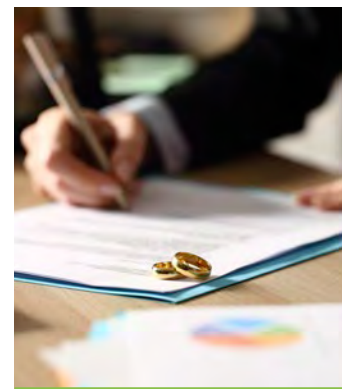
DIVORCE

La situation du conjoint devra être améliorée

Les conjoints participant aux travaux de l'exploitation agricole doivent être mieux assurés financièrement lors d'un divorce. Le Conseil fédéral a adopté un message sur une modification de la Loi sur l'agriculture.

Le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole doit être indemnisé équitablement pour son travail en cas de divorce. Ce message constitue le fondement de la motion 19.3445, qui a été transmise en 2021 au Conseil fédéral par le Parlement.

Lors de sa séance du 6 décembre dernier, le Conseil fédéral a adopté, à l'intention du Parlement, le message relatif à la modification de la Loi sur l'agriculture, en réponse à ladite motion: pour être éligibles



Le Conseil fédéral demande une amélioration.

ISTOCK

à des aides financières aux améliorations structurelles individuelles, les chefs d'exploitation mariés ou liés par un partenariat enregistré devront avoir suivi un entretien de conseil avec leur conjoint et réglé les modalités de leur collaboration. Malgré le résultat très hétérogène et sans majorité claire de la consultation sur la modification de la Loi sur

l'agriculture, le Conseil fédéral présente au Parlement la modification proposée de la Loi sur l'agriculture.

L'USPF salue

De son côté, l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF) salue la volonté du Conseil fédéral de soutenir cette modification. Elle constitue une nouvelle amélioration en faveur des personnes mariées et en partenariat enregistré qui s'impliquent en faveur des exploitations agricoles et de l'agriculture. L'USPF compte sur un soutien de cette solution par le Parlement.

La révision partielle du droit foncier rural actuellement en consultation poursuit également cet objectif. Dans sa prise de position, l'USPF soutient expressément les modifications proposées en faveur des conjointes, conjoints et personnes en partenariat enregistré.

ATS